

fourni une plus belle carrière académique que le général McNaughton.

M. POULIOT: Académique est inutile.

Le très hon. M. BENNETT: Pendant la guerre, il s'est occupé, sur le front occidental, des appareils et des communications électriques, d'une façon qui lui a valu les félicitations les plus chaleureuses des gens compétents. J'ai entendu un Anglais distingué dire —ce qui m'a fort surpris—qu'il ne connaissait pas d'homme au monde plus digne que le général McNaughton de prendre le commandement des armées britanniques. C'était aller très loin, et je m'en étonnai. Le général McNaughton a été honoré par son souverain et il était tenu dans la plus haute estime par ceux qui entraient en relations avec lui. Les savants du monde entier, qui sont au courant de ses travaux, reconnaissent ses aptitudes à remplir son poste actuel. Mais, monsieur le président, je ne veux pas m'attarder à ce sujet pour l'heure. Je veux défendre un homme incapable de s'expliquer soi-même qui est accusé de grands crimes, parce qu'il aurait été le cerveau de l'ancien gouvernement. Je ne veux pas qu'il souffre du fait qu'il me connaissait, ou que je le connaissais. Je m'insurge contre la façon dont on attaque dans la Chambre un homme qui a eu une carrière si distinguée en temps de paix ou pendant la guerre, qui a offert sa vie pour son pays, et à qui on veut enlever une position en tâchant de le rattacher à l'ancien gouvernement au point de l'accuser d'intrigue ou d'ingérence politique. Il n'y a rien eu de tel, je vous l'assure, monsieur le président.

Quant au colonel Steel, qui jouit aussi d'une belle réputation et qui a reçu la Croix militaire durant la guerre, son crime a été que le ministre du Canada à Washington, se trouvant à Ottawa un beau jour, a causé avec lui. En effet, il a causé avec lui, et il s'agissait de la longueur des ondes de radiodiffusion. Une entente a été conclue avec les Etats-Unis. Je puis assurer le comité que les communications que j'ai reçues au sujet de l'habileté et des connaissances apportés par le colonel Steel à la solution de questions techniques relatives aux longueurs d'ondes étaient propres à enorgueillir le peuple canadien. Si je mentionne ces choses, monsieur le président, c'est parce que, étant donné les observations qui ont été faites et la manière dont elles ont été énoncées, je manquerais aux principes les plus élémentaires de la bienséance et de la justice si je les laissais passer sous silence.

M. POULIOT: J'invoque le Règlement. Comment se fait-il que le chef de l'opposition n'ait pas été rappelé à l'ordre quand je l'ai été? Il parlait de cet homme et le défendait. Il n'existe aucun article du Règlement...

Des VOIX: A l'ordre.

M. le PRESIDENT: Je demande instamment à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) de borner ses remarques au sujet en délibération.

M. POULIOT: Comment se fait-il que vous n'avez pas appliqué le Règlement au chef de l'opposition?

M. le PRESIDENT: A l'ordre.

M. POULIOT: Votre balance est fausse; faites venir un inspecteur.

Le très hon. M. BENNETT: Je suppose que pour les subventions qu'on lui accorde le Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille rend au pays certains services en retour de la subvention qui lui est octroyée. Le ministre nous renseignera peut-être à cet égard. La question a été posée l'an dernier, et je crois que j'y ai répondu.

L'hon. C. G. POWER (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Le Conseil canadien du bien-être de l'enfance et la famille remonte à 1920. Constitué par lettres patentes, il s'occupe de la conservation de la santé de l'enfant et d'œuvres sociales. Son activité se répartit en huit divisions: hygiène de la mère et de l'enfant; soin et protection de l'enfance; bien-être et secours familiaux; délits et services; caisses de secours et conseils; loisirs et amusements; administration; organisation de services spéciaux. Son budget pour l'année se chiffre à \$35,000, dont nous contribuons \$13,100.

Le très hon. M. BENNETT: J'avais quelque connaissance de ces faits, mais je suppose que nous obtenons quelque chose en retour de la subvention, n'est-ce pas? Le département a fait une distribution d'imprimés, et je crois que les fonctionnaires ministériels étaient d'avis que l'objet du Conseil pourrait ainsi se réaliser. Si je comprends bien, le travail se fait par le Conseil du bien-être.

L'hon. M. POWER: Cette année, le Conseil a fait une étude spéciale du soin des mères. Le livre est intitulé: *Est-il nécessaire que nos mères succombent?* et on en a distribué un très grand nombre d'exemplaires aux médecins.

Le très hon. M. BENNETT: Et aux infirmières.

L'hon. M. POWER: Oui.

M. HOWDEN: Le travail de cette institution consiste-t-il seulement à distribuer des imprimés, ou comprend-il autre chose?

Le très hon. M. BENNETT: Il a des succursales dans diverses parties du pays.